

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°89-2020-095

YONNE

PUBLIÉ LE 23 JUILLET 2020

## Sommaire

### Préfecture de l'Yonne

89-2020-07-23-001 - Arrêté PREF SAPPIE BCAAT 2020 0171 suppléance du 24/07/2020 à 9 h au 26/07/2020 à 20 h (2 pages)

Page 3

## Préfecture de l'Yonne

89-2020-07-23-001

# Arrêté PREF SAPPIE BCAAT 2020 0171 suppléance du 24/07/2020 à 9 h au 26/07/2020 à 20 h





Service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement

Bureau de la coordination administrative et de l'appui territoria

ARRETE N° PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0171 confiant la suppléance du poste de Monsieur le Préfet de l'Yonne du vendredi 24 juillet 2020 à 9 h 00 au dimanche 26 juillet 2020 à 20 h 00

Le Préfet,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;

VU le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, Préfet de l'Yonne ;

VU le décret du Président de la République du 13 septembre 2019 nommant M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet du Préfet de l'Yonne ;

CONSIDERANT les absences simultanées de M. Henri PRÉVOST, Préfet de l'Yonne et de Mme Françoise FUGIER, Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne du vendredi 24 juillet 2020 à 9 h 00 au dimanche 26 juillet 2020 à 20 h 00 ;

Sur proposition de la Secrétaire générale ;

#### ARRETE

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet, est chargé d'assurer la suppléance du poste de Préfet du département de l'Yonne, du vendredi 24 juillet 2020 à 9 h 00 au dimanche 26 juillet 2020 à 20 h 00.

<u>Article 2</u>: délégation de signature est donnée, à ce titre, à M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

<u>Article 3</u>: M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet, désigné pour la suppléance est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Auxerre, le

2 3 JUIL. 2020

Le Préfet,

Henri PRÉVOST